

## CONVENTION DE STAGE

L'entreprise (nom et adresse)

.....

représentée par :

.....

La Faculté des Hautes études commerciales (HEC) représentée par le professeur :

.....

Le stagiaire (prénom et nom) :

.....

### Il est convenu ce qui suit

#### Le stage:

- Le stage défini ci-après s'inscrit dans le cadre des études de Bachelor à la Faculté des HEC.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Le stage donne lieu à un rapport rédigé personnellement par l'étudiant et présenté comme branche d'examen.

- La durée du stage,

du ..... au .....

et (si en 2 parties)

du ..... au .....

*doit être au minimum équivalente à **8 semaines à plein temps** et peut être séparée en 2 parties. Toutefois, une des 2 parties doit au moins représenter 4 semaines consécutives.*

- Le stage s'effectue dans un seul service de l'entreprise. Il est consacré, si possible, à un projet concret défini par l'entreprise.

### **Le stagiaire :**

- Il s'engage à entreprendre ce stage dans les règles de fonctionnement de l'entreprise et conformément aux exigences de formation de la Faculté des HEC.
- Il remettra son rapport de stage selon les modalités fixées par la faculté des HEC.
- Il atteste être couvert par une assurance maladie et accidents et avoir souscrit une assurance garantissant sa propre responsabilité durant la période de stage. La faculté, respectivement l'université, est dérogée de toute responsabilité éventuelle à cet égard.
- Il reste immatriculé à l'Université de Lausanne et, par conséquent, inscrit à la Faculté des HEC pendant le stage.
- En cas d'exmatriculation de l'Université de Lausanne ou de non paiement des taxes semestrielles, cette convention de stage est nulle et non avenue.

### **L'entreprise :**

- Le stagiaire doit être suivi dans l'entreprise par un tuteur compétent et expérimenté.

Nom du tuteur:

.....

- L'entreprise définit les conditions de rétribution en prenant en compte les spécificités et les objectifs du stage ainsi que le caractère formateur de ce dernier.

### **Le professeur :**

- Le suivi académique du stage est assuré par un professeur de la Faculté des HEC.
- Le professeur ayant pris en charge le stagiaire encadrera ce dernier selon les modalités émises à cet effet par la Faculté des HEC.

**Le rapport :**

- Le domaine général ainsi que le sujet spécifique du rapport, fixé d'un commun accord entre les trois parties, sera le suivant :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

En Bachelor, orientation Management, ce stage sera comptabilisé au titre des *42 crédits ECTS minimum en Management* et en Bachelor, orientation Economie politique, il sera comptabilisé au titre des *options libres*

- Le tuteur recevra copie du rapport et donnera son avis, par écrit, au professeur.
- Le professeur attribue une note sans avoir à rendre des corrections détaillées.

L'entreprise (sceau + raison sociale/adresse) :

.....  
.....

Le tuteur (nom & prénom, signature):

.....

Le stagiaire (nom & prénom, signature):

.....

La Faculté des HEC /professeur (nom & prénom, signature):

.....

Lausanne, le .....

## Modalités relatives au stage professionnel

Les principes et les modalités sont les suivants :

- Le stage est ouvert aux étudiants ayant suivi les cours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année Bachelor, correspondant à 120 crédits ECTS définis dans le plan d'étude de l'orientation concernée.
- Le projet de stage doit obtenir l'accord d'un professeur de HEC qui s'engage à évaluer le stage; cette évaluation est faite essentiellement sur la base d'un rapport de stage.
- Une convention tripartite est établie entre l'entreprise représentée par le responsable du stage, l'étudiant et le professeur qui évaluera le stage. Cette convention permet d'assurer la reconnaissance du statut de stagiaire HEC à l'étudiant au sein de l'entreprise, de faire reconnaître le caractère officiel du stage du point de vue des études et d'assurer une relation au sein de l'entreprise concernée. La convention est également communiquée au tuteur qui la signe pour information.
- **Dès l'obtention des 180 crédits nécessaires à l'obtention du Bachelor, le candidat ne peut plus se prévaloir d'une convention de stage.**
- Le stagiaire, **dès qu'il a obtenu les signatures** de sa Convention de stage (**ou au plus tard dans les quinze premiers jours du stage**), doit remettre un exemplaire au bureau 261 (boîte aux lettres) ou l'envoyer par la poste et un autre à son tuteur dans l'entreprise.
- Le stagiaire atteste être couvert par une assurance maladie et accidents et avoir souscrit une assurance garantissant sa propre responsabilité durant la période de stage. La faculté, respectivement l'université, est déchargée de toute responsabilité éventuelle à cet égard.
- Le stagiaire restera en contact avec le professeur pour le tenir informé du déroulement du stage.
- Le stagiaire a en principe droit à deux entretiens avec le professeur, le premier pour la présentation du projet de stage, le second en cours de stage avant la rédaction du rapport.
- Le rapport comprend 10 à 12 pages rédactionnelles; toutefois d'autres formes de présentation peuvent être envisagées en accord avec le professeur.
- Le rapport de stage est un travail personnel.
- Le délai pour la remise du rapport est de **4 semaines au maximum** après la fin du stage.
- La durée du stage doit être au minimum **équivalente à 8 semaines, à plein temps**, dans un seul service de l'entreprise. Un travail à temps partiel tout au long de l'année ne peut être considéré comme l'équivalent d'un stage. Le stage peut être séparé en 2 parties mais une des 2 parties doit au moins représenter 4 semaines consécutives.

- Le stagiaire doit être suivi dans l'entreprise par un tuteur compétent et expérimenté, dont le nom est indiqué dans la convention de stage.
- Le tuteur recevra le rapport et donnera son avis, par écrit.
- Le professeur, sans avoir à rendre de corrections détaillées, accepte ou refuse le rapport.
- Si le rapport est refusé, le candidat peut être autorisé à retravailler son texte pour une seconde présentation dans un délai de deux semaines.
- Le rapport de stage accepté donne droit à 6 crédits ECTS.
- Comptabilisation des crédits :

Bachelor, orientation Management : *42 crédits ECTS minimum en Management*  
Bachelor, orientation Economie politique : *options libres*

- Un seul stage peut être crédité dans le cadre du Bachelor, sauf dérogation approuvée par le décanat.
- Si ces modalités ne sont pas respectées, aucun crédit ne sera octroyé pour le stage.